

## *La conduite accompagnée*

Dès l'âge de 15 ans, il est désormais possible de s'inscrire à la « conduite accompagnée » – appelée aussi « apprentissage anticipé de la conduite » (AAC) – puis, dans la foulée, de passer le permis dès 17 ans. Toutefois, en cas de réussite à l'examen, les candidats de moins de 18 ans doivent encore patienter jusqu'à leur majorité pour pouvoir conduire seul sur la route. Pourquoi passer si jeune derrière le volant ? Parce que la conduite accompagnée compile les avantages tant sur le plan de la sécurité routière, qu'au niveau financier.



### **Conduite accompagnée : plus de chance de réussite**

L'apprentissage anticipé de la conduite permet d'acquérir nettement plus d'expérience au volant qu'avec une formation classique. Résultat : la conduite accompagnée augmente ainsi les chances des jeunes conducteurs d'obtenir leur permis du premier coup. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il y a 80% de réussite grâce à cette méthode contre 50% avec le traditionnel passage du permis de conduire.



### **Un apprentissage plus serein**

Grâce à la présence de l'accompagnateur, qui est le plus souvent un membre de la famille ou un proche, le jeune conducteur qui fait son apprentissage avec la conduite accompagnée est souvent plus apaisé. Le fait de conduire régulièrement pendant un an (voir plus) permet également à l'élève de gagner de la confiance au volant et d'être tout de suite à l'aise une fois seul sur la route. Autre vertu de la conduite accompagnée : si cette dernière permet évidemment à l'élève d'apprendre à conduire, elle peut également être l'occasion pour l'accompagnateur d'améliorer sa propre conduite.



### **Conduite accompagnée : moins d'accidents**

Avec une formation traditionnelle au permis de conduire, 20 heures de conduite sont obligatoires pour pouvoir décrocher le papier rose. Avec la conduite accompagnée, les jeunes conducteurs doivent, en plus de ces 20 heures de conduite, parcourir au moins 3000 km sur toute la durée de leur formation (qui dure au minimum d'un an). Lors de cette année de conduite accompagnée, le jeune élève peut donc conduire suffisamment souvent pour être préparé à affronter de multiples situations au volant. Moins angoissés, les jeunes conducteurs sont du même coup plus avisés sur la route, ce qui réduit considérablement les risques d'accidents après l'obtention du permis.



### **Une assurance moins onéreuse**

En plus de faire diminuer le prix de la formation, le fait d'opter pour la conduite accompagnée réduit également le prix de l'assurance du conducteur. Cela est lié à la réduction du risque d'accidents lorsque les conducteurs ont suivi le cursus de la conduite accompagnée. Les élèves sortant de la formation classique sont, pour leur part, considérés comme de jeunes conducteurs et écotent d'une assurance plus chère que celle d'un conducteur chevronné.



### **Conduite anticipée : une période probatoire plus courte**

Lors de l'obtention du permis de conduire, le jeune conducteur dispose seulement de 6 points dans l'objectif d'en obtenir 12, à condition que ce dernier ne commette aucune infraction menant à un retrait de point pendant toute la durée du permis probatoire. Avec une formation classique, la période probatoire du permis est de 3 ans pendant lesquels le jeune titulaire du permis gagne 2 points par année passée sans commettre d'infraction. Avec la conduite anticipée en revanche, la période probatoire passe à 2 ans. Deux années durant lesquelles le conducteur gagne 3 points par année passée sans commettre la moindre infraction.

## Tu doutes encore ? !



### Pourquoi la conduite accompagnée ? ...Parce que :

- 1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, à **17 ans et demi** !
- 2 - Le jour de **tes 18 ans, tu peux conduire seule** !
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !



## Que du bonus !



### ★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

### ★ Pas de stress !

La réussite est à la clé ! Avec 3000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

### ★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.

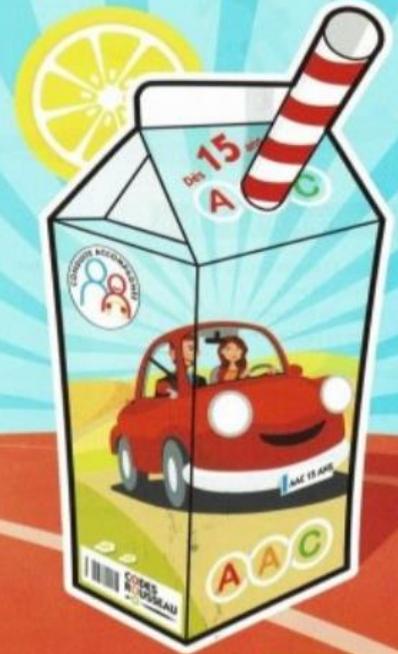


Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !

Ref. 20100002-AAC-2008

# AAC

## La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

CODES  
ROUSSEAU

CODES  
ROUSSEAU

## Lance-toi !



### Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de l'**ASSR 2<sup>ème</sup> niveau** ou de l'ASR.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'**extension de garantie** est indispensable pour le(s) véhicule(s). Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

## Forme-toi !



### Évaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation permettant de te donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (20 h minimum) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

### Rendez-vous obligatoires

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, **au rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux **rendez-vous pédagogiques** sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

## Entraîne-toi !



### Les bons outils

Si tu as obtenu ton Code et le bilan de compétence, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

Pendant la conduite accompagnée, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3000 km**. Tu retraceras régulièrement ta progression dans ton **livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

